



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



IV - Commercialisation - Relation client

IV.1 - Dispositions générales

Applicable au 1 janvier 2024

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position - Recommandation DOC-2006-23

Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers

Version consultée

Résumé

Les présentes questions-réponses visent à préciser les activités relevant ou ne relevant pas du statut de CIF, certaines de ses obligations (notamment en cas de relation significative avec un promoteur de produits financiers, en matière de gouvernance des instruments financiers, dans le cadre de conseils relatifs à des opérations sur biens divers ou encore dans le cadre de l'exercice d'autres activités de conseil en gestion de patrimoine) ainsi que les conditions entourant le démarchage bancaire ou financier pour une prestation de conseil.



[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ [Articles L. 541-1 à L. 541-9-1 du code monétaire et financier](#) [↗](#)
- ↘ [Articles 325-1-A à 325-32 du règlement général](#) [↗](#)

▼ Liens

- ↘ [Site Internet de l'ORIAS](#) [↗](#)

Position AMF DOC-2008-23 : Questions-réponses sur la notion du service d'investissement de conseil en

- ↘ [investissement](#)

Position AMF DOC-2012-08 : Placement et

- ↘ [commercialisation d'instruments financiers](#)

Position-recommandation AMF DOC-2013-10 : Incitations et rémunérations reçues dans le cadre de la distribution et de la gestion sous mandat

- ↘ [d'instruments financiers](#)

Archives

- ▼ [Du 03 octobre 2023 au 31 décembre 2023 | Position - Recommandation DOC-2006-23](#)

[Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers](#)

Les présentes questions-réponses visent à préciser les activités relevant ou ne relevant pas du statut de CIF, certaines de ses obligations (notamment en cas de relation significative avec un promoteur de produits financiers,



en matière de gouvernance des instruments financiers, dans le cadre de conseils relatifs à des opérations sur biens divers ou encore dans le cadre de l'exercice d'autres activités de conseil en gestion de patrimoine) ainsi que les conditions entourant le démarchage bancaire ou financier pour une prestation de conseil.

↓ **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- ↘ Articles L. 541-1 à L. 541-9-1 du code monétaire et financier [↗](#)
- ↘ Articles 325-1-A à 325-32 du règlement général [↗](#)

∨ **Annexes**

- ↘ Site Internet de l'ORIAS [↗](#)

Position AMF DOC-2008-23 - Questions-réponses sur l'exercice du

- ↘ service d'investissement de conseil en investissement

Position AMF DOC-2012-08 - Placement et commercialisation

- ↘ d'instruments financiers

Position-Recommandation AMF DOC-2013-10 - Incitations et

rémunérations reçues dans le cadre de la distribution et de la gestion

- ↘ sous mandat d'instruments financiers

- ∨ Du 21 décembre 2022 au 02 octobre 2023 | Position - Recommandation DOC-2006-23

Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers


Les présentes questions-réponses visent à préciser les activités relevant ou ne relevant pas du statut de CIF, certaines de ses obligations (notamment en cas de relation significative avec un promoteur de produits financiers, en matière de gouvernance des instruments financiers, dans le cadre de




conseils relatifs à des opérations sur biens divers ou encore dans le cadre de l'exercice d'autres activités de conseil en gestion de patrimoine) ainsi que les conditions entourant le démarchage bancaire ou financier pour une prestation de conseil.

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

↳ [Articles L. 541-1 à L. 541-9-1 du code monétaire et financier](#) 

↳ [Articles 325-1-A à 325-32 du règlement général](#) 

▼ Liens

↳ [Site Internet de l'ORIAS](#) 

↳ [Position AMF DOC-2008-23 - Questions-réponses sur l'exercice du service d'investissement de conseil en investissement](#)

↳ [Position AMF DOC-2012-08 - Placement et commercialisation d'instruments financiers](#)

↳ [Position-Recommandation AMF DOC-2013-10 - Rémunérations et avantages reçus dans le cadre de la commercialisation et de la gestion sous mandat d'instruments financiers](#)

▼ [Du 05 décembre 2019 au 20 décembre 2022 | Position - Recommandation DOC-2006-23](#)

Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers

Les présentes questions-réponses visent à préciser les activités relevant ou ne relevant pas du statut de CIF, certaines de ses obligations (notamment en cas de relation significative avec un promoteur de produits financiers, en matière de gouvernance des instruments financiers, dans le cadre de conseils relatifs à des opérations sur biens divers ou encore dans le cadre



de l'exercice d'autres activités de conseil en gestion de patrimoine) ainsi que les conditions entourant le démarchage bancaire ou financier pour une prestation de conseil.

↓ **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- ↘ Articles L. 541-1 à L. 541-9-1 du code monétaire et financier [↗](#)
- ↘ Articles 325-1-A à 325-32 du règlement général

∨ Liens

- ↘ Site Internet de l'ORIAS [↗](#)
 - Position AMF DOC-2008-23 - Questions-réponses sur l'exercice du service d'investissement de conseil en investissement
 - Position AMF DOC-2012-08 - Placement et commercialisation d'instruments financiers
 - Position-Recommandation AMF DOC-2013-10 - Rémunérations et avantages reçus dans le cadre de la commercialisation et de la gestion sous mandat d'instruments financiers

∨ Du 23 octobre 2018 au 04 décembre 2019 | Position - Recommandation DOC-2006-23

Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers

Les présentes questions-réponses visent à préciser les activités relevant ou ne relevant pas du statut de CIF, certaines de ses obligations (notamment en cas de relation significative avec un promoteur de produits financiers, en matière de gouvernance des instruments financiers, dans le cadre de conseils relatifs à des opérations sur biens divers ou encore dans le cadre de l'exercice d'autres activités de conseil en gestion de patrimoine) ainsi



que les conditions entourant le démarchage bancaire ou financier pour une prestation de conseil.

 **Télécharger la doctrine**

Textes de référence

- Articles L. 541-1 à L. 541-9-1 du code monétaire et financier [↗](#)
- Articles 325-1-A à 325-32 du règlement général

▼ Liens

- Site Internet de l'ORIAS [↗](#)

Questions-réponses sur l'exercice du service d'investissement de conseil
➤ en investissement

- Placement et commercialisation d'instruments financiers

Rémunérations et avantages reçus dans le cadre de la
commercialisation et de la gestion sous mandat d'instruments
➤ financiers

- ▼ Du 21 janvier 2014 au 22 octobre 2018 | Position -
Recommandation DOC-2006-23

Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers

Les présentes questions-réponses visent à préciser les activités relevant ou ne relevant pas du statut de CIF, certaines de ses obligations (notamment en cas de relation significative avec un promoteur de produits financiers) ainsi que les conditions entourant le démarchage bancaire ou financier pour une prestation de conseil. Ce document n'a pas été actualisé au regard des textes transposant MIF 2 et séparant le régime juridique des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion de portefeuille. Cette actualisation sera réalisée prochainement.



[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- Article L.541-1 du code monétaire et financier [↗](#)
- Article 325-3 du règlement général
- Article 325-4 du règlement général

▼ Liens

- Site Internet de l'ORIAS [↗](#)

- Questions-réponses sur l'exercice du service d'investissement de conseil en investissement

- Placement et commercialisation d'instruments financiers

- Rémunérations et avantages reçus dans le cadre de la commercialisation et de la gestion sous mandat d'instruments financiers

- ▼ Du 22 septembre 2006 au 20 janvier 2014 | Position DOC-2006-23

Questions-réponses relatives au régime applicable aux conseillers en investissements financiers

Les présentes questions-réponses visent à préciser les activités relevant ou ne relevant pas du statut de CIF, certaines de ses obligations (notamment en cas de relation significative avec un promoteur de produits financiers) ainsi que les conditions entourant le démarchage bancaire ou financier pour une prestation de conseil.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

↳ Article L.541-1 du code monétaire et financier [↗](#)

↳ Article 325-3 du règlement général

↳ Article 325-4 du règlement général

↳ Liens

↳ Questions-réponses sur l'exercice du service d'investissement de conseil en investissement

↳ Placement et commercialisation d'instruments financiers

Mots clés

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

